



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#173 - janvier - février 2024



Lèves ²⁰²⁴
de village

Cérémonie des Vœux à la population le vendredi 19 janvier à l'espace Soutine.

Rémi Martial
Maire de Lèves
Conseiller départemental
et la municipalité

ont le plaisir de vous inviter à
la cérémonie des vœux à la population

le **vendredi 19 janvier 2024** à 19h00 à l'Espace Soutine,
41 rue de la Chacatière,

qui sera suivie d'un cocktail dînatoire.

Invitation
POUR TOUS
LES LÉVOIS



P4
Dossier
Coeur de village



P16
Projet
De nouveaux arbres pour
l'école maternelle



P12
Stationnement
Règlementation
à compter du 1^{er}
janvier 2024



P19
Travaux
Rénovation du City stade



P13
Hervé Jonathan à Lèves
Le préfet en visite dans
la commune



P22
Retour en images



P14
Environnement
Semaine de l'arbre



P42
Lèv'ents



Le Pied de fée, le Bulletin d'information de la ville de Lèves - janvier - février 2024 et numéro 173- Directeur de la publication et de la rédaction : Rémi Martial - Maquette et mise en page : Mathilde Viard - Edité par Topp Graphic à 3 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de la ville © Photos : Service communication de la ville de Lèves, Jack Beaumont et droits réservés. Pour nous contacter par courrier : Monsieur le Maire de Lèves, 4 place de l'Église, 28300 Lèves - par téléphone : 02 37 180 180 - par courriel : contact@leves.fr Dépôt légal : à parution I.S.S.S. : 2493-2271



L'ÉDITO DU MAIRE



Chers Lévois,

Alors qu'une nouvelle année s'ouvre, je veux vous assurer de mes meilleurs vœux. Que 2024 apporte à chacun d'entre vous la joie et la confiance auxquelles il est légitime d'aspirer. Que Lèves puisse montrer l'exemple d'une jolie commune apaisée, qui avance et qui rassemble en toute convivialité.

En mars prochain, cela fera 10 ans que vous nous avez fait confiance. Cette année comme depuis 2014, nous continuerons à conduire la politique communale selon un principe fondamental : le respect des engagements pris devant vous.

Notre ligne est claire : nous faisons le choix de l'ambition pour Lèves que nous transformons durablement, en témoigne le projet Cœur de village qui prend forme, améliore l'image de la commune, sécurise les déplacements, modernise l'ensemble des réseaux et voiries et adapte sa végétalisation aux contraintes du temps.

Par ailleurs, la construction en cours de la future école de musique se poursuit. Après la rénovation en profondeur de l'école élémentaire et la modernisation de l'espace Soutine, nous prouvons que l'éducation et la culture, vecteurs fondamentaux de partage et d'apprentissage, sont au cœur de nos préoccupations.

Depuis plusieurs années, le contexte national s'est complexifié, particulièrement depuis le Covid et avec une situation inflationniste telle que nous ne l'avions connue depuis des décennies. Les marges

de manœuvre budgétaires et réglementaires s'amenuisent pour les collectivités locales.

Devant cette situation, nous redoublons d'efforts pour répondre à vos sollicitations. Je remercie mon équipe municipale qui est particulièrement mobilisée à votre service et l'ensemble des 84 agents de la commune qui font preuve d'un remarquable professionnalisme envers les Lévois.

Le redressement profond de la situation financière de la commune que nous avons opéré depuis bientôt dix ans nous permet de mener les projets dont Lèves a besoin, tout en étant attentifs à chaque euro dépensé au quotidien.

La 10^{ème} baisse consécutive des impôts locaux que je demanderai au conseil municipal de voter en février est un gage de confiance durable entre vous et nous.

Je serai heureux de vous retrouver nombreux à l'occasion de la cérémonie des vœux le vendredi 19 janvier à 19h00 à l'espace Soutine. Vous êtes tous invités.

Très belle année 2024 !

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

Cœur de village

Favoriser le commerce de proximité en centre-ville

Le projet Cœur de village porte la volonté d'améliorer l'attractivité commerciale de Lèves. Plusieurs décisions ont récemment été prises par la municipalité afin de favoriser le commerce de proximité en centre-ville, parmi lesquelles le lancement d'une modification du Plan local d'urbanisme. Faisons le point avec Ghislaine Augé-Derussit, conseillère municipale déléguée aux relations avec la vie économique.



Ghislaine Augé-Derussit, quel est votre rôle en tant qu'élue en charge des relations avec la vie économique ?

Je tiens tout d'abord à préciser que la commune n'a pas la compétence de la vie économique (NDLR : l'économie est une compétence partagée entre l'Etat, les régions et

les intercommunalités), mais nous sommes attachés à entretenir des relations régulières avec les entreprises locales. C'est mon rôle au sein de la municipalité. En ce moment, avec les travaux du cœur de village, je suis particulièrement mobilisée pour être à l'écoute des éventuelles difficultés rencontrées par les commerçants du centre-ville.

La commune vient d'adopter le lancement d'une modification du PLU (plan local d'urbanisme) qui vise à réserver les installations de commerces de proximité en centre-ville. Expliquez-nous ?

En effet, nous voulons favoriser le commerce de proximité en centre-ville. Trop de communes aux alentours n'ont presque plus de commerces à cause de l'installation d'activités concurrentes en périphérie. Nous considérons que l'agglomération chartraine est déjà bien dotée en activités commerciales de type GMS (grandes et moyennes surfaces) ou proposant des services proches de la rocade, et nous souhaitons proposer un modèle

qui fasse du centre-ville de Lèves un centre durablement attractif. Le rassemblement de deux pharmacies en une officine nouvelle génération est un signe de bonne santé qu'il nous faut encourager.

C'est pourquoi nous avons lancé l'idée de réserver la zone du centre-ville (incluant une partie des Boissières) aux commerces de proximité selon une liste bien établie légalement (boulangeries-pâtisseries, boucheries-charcuteries, etc.). Cela passe par une modification du PLU qui devrait pouvoir être concrétisée au premier semestre 2024.

Quelles autres actions menez-vous ?

Nous sommes en relation avec l'association des Vitrites de Chartres qui intervient désormais auprès des communes limitrophes de Chartres. Ainsi, des animations régulières sont proposées, à l'image du Noël des commerçants organisé place Nailsworth le 15 décembre dernier. Je suis heureuse de voir qu'une bonne dynamique se crée entre commerçants.

Egalement, nous allons renforcer la réglementation du stationnement dans tout le centre-ville afin de favoriser la vie des commerces. Ainsi, les places de stationnement avenue de la Paix au droit des commerces seront désormais en arrêt minute (15 minutes maximum) tandis que tout le reste du centre-ville est en zone bleue 1h30.



Rencontre avec Benjamin Marchal, nouveau gérant de la pharmacie de Lèves



Qui êtes-vous Benjamin Marchal ?

J'ai 36 ans. Mes parents étaient tous les deux fonctionnaires dans l'administration pénitentiaire et j'ai changé souvent de lieu de vie au cours de mon enfance. J'ai fait mes études à Tours. Je suis titulaire du diplôme de docteur en pharmacie, ainsi que du diplôme universitaire d'orthopédie. En parallèle de mes études de pharmacie, j'ai suivi un double cursus en école de commerce qui m'a permis d'obtenir un mastère de management et de gestion des industries de santé.

Je suis le père (très fier) de 2 filles de 4 et 1 an et le mari d'une femme incroyable qui a transformé ma vie et sans qui je ne serais probablement pas à Lèves aujourd'hui.

D'un point de vue professionnel, je suis un entrepreneur. Je suis un professionnel de santé. Je suis un scientifique. Mais avant tout je suis au service de mes patients.

Pourquoi avoir choisi Lèves ?

Je suis ravi de m'installer à Lèves. C'est la commune

dans laquelle nous avons vécu avec Anaïs mon épouse à notre arrivée dans la région il y a 10 ans. Pour elle c'était un retour aux sources étant née à Chartres et ayant sa famille là. Pour moi l'histoire a été plus compliquée. Je souhaitais rester à Tours après mes études mais j'ai finalement suivi Anaïs à Chartres en trainant des pieds. Je ne pensais pas rester dans la région en arrivant mais je ne la quitterais aujourd'hui pour rien au monde tant j'y ai trouvé une qualité de vie extraordinaire.

À notre arrivée, après avoir fait un tour de toutes les villes aux alentours, Chartres, Luisant, Maintenon, Lucé, Mainvilliers, etc... c'est Lèves que nous avons choisi. Je ne saurais pas l'expliquer mais nous nous y sentions bien. C'est aussi la ville où nous nous sommes mariés. J'ai avec Lèves des liens affectifs. J'y ai mes racines.

Quel est votre projet ?

Mon projet est de regrouper les deux pharmacies de la commune pour n'en faire qu'une, plus forte et donc plus à même de résister aux aléas qui affaiblissent notre système de santé. Une pharmacie tournée vers l'avenir, tournée vers les patients.

Une pharmacie plus grande aussi, avec une offre de services plus importante, comme la livraison à domicile des médicaments, la confection d'orthèses thermoformées sur mesure ou le développement d'entretiens pharmaceutiques afin d'accompagner les patients atteints de maladies chroniques dans la compréhension de leur traitement.

L'offre de parapharmacie sera également étoffée avec un choix de gamme plus large pour répondre aux attentes des Lévois et des Lévoises en la matière.



La ville de Lèves et C'Chartres vitrines ont organisé le Noël des commerçants le vendredi 15 décembre dernier. Vos commerces Lévois proposaient un atelier coiffure avec Imagin'hair, des crêpes avec la Tradition, du vin chaud préparé par le Maryland et servi par Bien serein, dégustation de toasts par Carrefour express et la présence du Crédit Mutuel et du Père Noël !

Un grand merci à tous pour cette belle animation !

La dynamique des travaux se poursuit...

Les travaux publics d'aménagements du Coeur de village avancent bon train. Les plantations sur la phase 1 sont terminées tandis que les travaux de la phase 2 se poursuivent au niveau de l'avenue de la Paix. Retour sur les moments forts de ces dernières semaines.



Des enfants de l'école élémentaire Jules Vallain ont participé à la plantation des arbres sur le parvis de leur école.

UN NOUVEAU CÈDRE BLEU

Inaugurés en septembre dernier, les espaces publics de la phase 1 du cœur de village (Clos bénin / Hoche Allart) attendaient d'être végétalisés. C'est chose faite avec la plantation des arbres, en présence des élèves de l'école Jules Vallain. La municipalité a souhaité commémorer l'histoire de ce site, avec la plantation d'un nouveau cèdre bleu.



LES PLANTATIONS EN CHIFFRES SUR L'ENSEMBLE DE L'OPÉRATION COEUR DE VILLAGE

46 arbres à tiges et cépées

770 arbustes dont 37 arbustes touffes
3/5 branches

13 000 autres plantations
(vivaces, couvre-sol
et bulbes)





Tranchée sur l'ancien parking de la Poste pour procéder à l'installation de la conduite d'eau potable de diamètre 125 mm qui passe sous toute la longueur du carrefour (tuyau bleu).



Tranchée sur l'avenue de la Paix pour l'installation d'une nouvelle canalisation d'eau potable de diamètre 100 mm qui dessert les différents commerces de l'avenue.



La rue des Grands Prés a été redessinée pour laisser la place au futur rond-point et rétrécie pour faire réduire la vitesse des automobilistes. Les bordures ont été posées en novembre.



Pendant la fermeture de la rue des Grands Prés en novembre, la Colas a procédé à la pose des pavés au niveau de la terrasse de Maryland et sur le trottoir côté commerces.



Rouverture de la rue des Grands Prés le 29 novembre dernier. Les bordures et les pavés ont été posés, l'enrobé a été coulé et les trottoirs sont plus larges pour une meilleure accessibilité des piétons, poussettes et PMR (personnes à mobilité réduite). La terrasse du Maryland a bénéficié également d'une remise en beauté.

Renouvellement de l'ensemble des réseaux du cœur de village

L'un des objectifs du projet Cœur de village était de renouveler l'ensemble des réseaux secs (électricité, gaz, télécommunications, éclairage public) et humides (eaux pluviales, eaux usées, eau potable) dont certains étaient particulièrement usés ou sous-dimensionnés. La commune travaille de concert avec Chartres métropole, collectivité compétente sur les réseaux. Sur la seule phase 2 (avenue de la Paix), l'Agglomération apporte un financement de 505 000 euros HT.

EAUX PLUVIALES (EP)	EAUX USEES (EU)	RESEAU ELECTRIQUE (BT + HT)	FIBRE OPTIQUE (FO)
<ul style="list-style-type: none"> EP Réseau projeté 	<ul style="list-style-type: none"> EU Réseau projeté 	<ul style="list-style-type: none"> ELEC Réseau projeté 	<ul style="list-style-type: none"> FO Réseau projeté
<ul style="list-style-type: none"> Canalisation eaux pluviales Changement d'une canalisation existante en lieu et place Regard de visite Bouche d'engouffrement → plaque de recouvrement profil A ou T Grille avaloir → grille carré plate ou concave Grille avaloir → grille rectangulaire plate Cotes regard : → projeté 	<ul style="list-style-type: none"> Canalisation eaux usées Regard de visite Regard de visite → Tampon carré pour calépinage d'alage ou pavé Boîte de branchement → avec tabouret Cotes regard : → projeté 	<ul style="list-style-type: none"> Fourreau en attente ECLAIRAGE PUBLIC (ECL) ECL Réseau projeté Réseau éclairage public nouveau Réseau éclairage existant → câble dans fourreau existant Réseau éclairage existant → Tranchée + fourreaux + câble Armoire éclairage Coffret éclairage → point triple Candélabre mat 6.00m 	<ul style="list-style-type: none"> Fourreau en attente RESEAU GAZ (GAZ) GAZ Réseau projeté Fourreau en attente
			<ul style="list-style-type: none"> ADDUCTION EAU POTABLE (AEP) AEP Réseau projeté Canalisation Fonte Ø100 et Ø400 Poteau incendie





- ① Basse tension électricité (Synelva)
- ② Conduite de gaz (GDF)
- ③ Eclairage public (Citéos)
- ④ Haute tension électricité (Synelva)
- ⑤ Eclairage public (Citéos)
- ⑥ Conduite d'eau potable (Cm'eau)
- ⑦ Nouvel éclairage public (Citéos)
- ⑧ Réseau Fibre optique (Orange)
- ⑨ Nouvelle conduite d'eau potable Cm'eau (diamètre 400 mm - présente sous tout le carrefour)
- ⑩ Réseau téléphone (Orange)
- ⑪ Purge pour la nouvelle conduite d'eau
- ⑫ ⑬ Anciens câbles des feux tricolores
- ⑭ ⑮

A plus de 2 mètres de profondeur, sous ces réseaux :

- canalisation des eaux usées (diamètre 200 mm)
- canalisation des eaux pluviales (diamètre 800 mm)

La place de l'Église demain...

Parking public de 15 places + accès livraison pour la boulangerie

Plantations de nouveaux arbres en pleine terre

Nouveau parvis de l'église



Plan masse de la phase 3 des travaux Coeur de village.

Petit square place Naisworth

Place de l'Église et de Nailsworth plus accueillantes pour les animations et plus pratiques pour les piétons et cyclistes.

Nouveau parvis de la mairie.

Petit square entre l'église et la mairie.

Troisième phase des travaux d'aménagements publics du Cœur de village, la nouvelle place de l'Église (ainsi que la place Nailsworth) va prochainement prendre forme. Un marché public a été lancé par la SPL Chartres Aménagement (Maitre d'ouvrage de l'opération Cœur de village) en novembre, avec l'objectif de désigner en janvier les entreprises qui poursuivront les travaux sur ce secteur. 3 lots sont prévus : VRD (voiries et aménagements divers) ; éclairage public ; aménagements paysagers.

Les travaux devraient démarrer en avril, après une phase de préparation de chantier en février-mars, pour une

durée prévisionnelle de six mois. Ainsi, le projet Cœur de village devrait être terminé pour la fin d'année 2024.

Après une nouvelle présentation du projet à la population en avril 2023 à l'espace Soutine, les aménagements prévus ont été redessinés, particulièrement le parvis de la mairie pour une meilleure mise en valeur de la maison commune. Les nouvelles plantations ont été renforcées, avec la volonté d'apporter un confort durable aux usagers de la place en toutes saisons.



Vue d'architecte de la future place de l'Eglise, avec le nouveau parvis de la mairie.

DE NOUVELLES ESSENCES ADAPTÉES VONT VOIR LE JOUR



Acer saccharinum
Erable argenté
 15 m de haut / 10 m de diamètre



Cercis siliquastrum
Arbre de Judée
 6 m de haut / 6 m de diamètre



Koelreuteria paniculata "Fastigiata"
Savonnier fastigié
 7 m de haut / 2 m de diamètre



Chitalpa tashkentensis
Chipalta de Tashkent
 5 m de haut / 5 m de diamètre

Avec plus du double d'arbres de haute tige que précédemment, le futur Cœur de village se verra doté d'une végétalisation généreuse, adaptée aux contraintes urbaines et aux évolutions climatiques. Les essences ont été définies de telle sorte que les nouveaux arbres apportent une variété de hauteurs, de formes et de couleurs, animant les espaces tout au long de l'année, apportant lumière l'hiver et ombre l'été.

Les systèmes racinaires sont adaptés aux réseaux souterrains et les houppiers pourront se développer librement. L'intérêt mellifère de ces nouvelles compositions permettra à la biodiversité de s'y épanouir.

Ici vous sont présentés quelques exemples d'essences qui seront plantés place de l'Eglise, dont un érable argenté qui aura vocation à dominer la place entre la mairie et l'église.

Stationnement Cœur de village

Règlementation à partir du 1^{er} janvier 2024

A compter du 1^{er} janvier 2024, la réglementation du stationnement en coeur de village évolue.
Une zone bleue d'une durée d'1h30 sera appliquée sur l'ensemble du centre-ville et une zone de 15 minutes avenue de la Paix au droit des commerces.



Zone 1h30



Zone
ARRÊT MINUTE
(15 minutes)

En complément,
stationnements à
proximité (1h30):
rues de la Chaca-
tière et des Vaux
de Lèves



RIVERAINS, DEMANDEZ VOTRE VIGNETTE DE STATIONNEMENT

Vous avez **jusqu'au 31 janvier 2024** pour demander votre vignette de stationnement en vous présentant à l'accueil de la mairie avec votre carte d'identité, la photocopie de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois pour les résidents. Le nombre de vignettes se limite à une par foyer pour les habitants (tarif : 72€/an).

Les riverains concernés : avenue de la Paix (du n°8 au 24 et du 41 au 69), rue des Grands Prés, allée Madeleine Castaing, rues Hoche Allart et Josaphat (jusqu'à la Fondation d'Aligre).

Les riverains détenteurs de la vignette pourront se garer sur toutes les zones bleues (à l'exception des arrêts minute).

Hervé Jonathan à Lèves

Le Préfet en visite dans la commune



Le 07 décembre dernier, Hervé Jonathan, préfet d'Eure-et-Loir est venu à la découverte de la commune de Lèves. Ici devant l'espace Gabriel Loire avec le maire, les élus, la directrice générale des services de la ville et le directeur de l'école élémentaire.



Après la visite de la mairie et la rencontre des agents, les élus ont pu échanger avec monsieur le préfet à qui ils ont présenté les grands projets de la ville.



Cette visite s'est poursuivie dans le centre-ville de Lèves où Hervé Jonathan a notamment pu prendre connaissance des divers aménagements et travaux en cours

Environnement

Semaine de l'arbre



Des enfants de l'école Jules Vallain ont planté des arbres aux côtés de Rémi Martial, maire, Patrick Le Calvé, 1^{er} adjoint et de Michel Cohu, président d'A.R.B.R.E.S 28

Dans le cadre de la semaine de l'arbre, la ville de Lèves, soucieuse de végétaliser ses espaces, en partenariat avec A.R..B.R.E.S 28 et environnement a invité les élèves de CE1 de la classe de Véronique Dénéchau à planter 2 arbres aux étangs, à côté de l'enclos des brebis. Patrick Le Calvé, 1^{er} adjoint au maire en charge de la voirie, de l'aménagement et des espaces verts revient avec nous sur cette opération.



Patrick Le Calvé, pourquoi avoir mené cette opération avec l'association A.R.B.R.E.S 28 ?

En novembre 2022, nous avons signé avec l'association A.R.B.R.E.S 28 et Environnement une convention de partenariat. C'est donc tout naturellement que nous avons suivi l'opération de la semaine

de l'arbre pour planter deux nouvelles essences aux étangs de Lèves. Je suis très attaché à la nécessité de faire de la pédagogie.

Comment s'est déroulée cette opération ?

Nous avons souhaité, comme pour chaque événement de ce type, faire appel aux élèves de l'école Jules Vallain. C'est ainsi que 24 élèves de la classe de Véronique Dénéchau sont venus planter un pommier et un noyer. Avec Michel Cohu, président de l'association A.R.B.R.E.S 28, nous leur avons présenté l'identité et la fonction de l'arbre dans la nature ainsi que ses besoins pour s'épanouir. Les enfants sont très intéressés par ce sujet et ils ont pris plaisir à chausser leurs bottes pour participer à la plantation.

Avez-vous prévu d'autres plantations ?

Pour chaque projet nous réfléchissons à la manière de végétaliser durablement et intelligemment. L'arbre en ville trouve sa place avec les bonnes essences choisies. Des arbres et arbustes ont été plantés récemment au Clos Bénin et au total plus de 40 sujets seront mis en terre sur l'ensemble du Cœur de village (cf. page 6).

Agglo - Plan vert

Restauration de la ripisylve des bords de l'Eure



Le long du Plan vert, les chemins piétonnier et cycliste ont été refaits et la vue sur l'Eure est dégagée, pour le plus grand bonheur des promeneurs.

Chartres métropole a entrepris un projet de restauration de la ripisylve le long du Plan vert, entre le moulin de Ouarville et le moulin de Longsault. Les berges de la rivière ont été élaguées, les arbres ont été recépés, taillés ou coupés et les cheminements piétons et cyclistes ont été repris.

Nous vous présentons le programme des travaux dans le Pied de Fée #171 septembre - octobre 2023 et c'est chose faite ! Les travaux, entrepris par Chartres métropole, se sont déroulés de septembre à novembre sur le Plan vert entre le moulin de Ouarville et le moulin de Longsault.

Les piétons et cyclistes bénéficient de deux belles pistes rinnovées et peuvent cheminer avec une vue ouverte sur l'Eure.

Ces travaux de restauration de la ripisylve ont été engagés car la végétalisation vieillissante avait besoin d'être régénérée par recépage et alors que le cours d'eau avait disparu aux yeux du promeneur et manquait d'oxygène. Ils ont consisté à :

- élaguer 1 600 mètres linéaires de berges (rives droite et gauche),
- recéper et brûler 110 arbres malades,
- recéper ou tailler 94 arbres.



Dans le cadre de la ripisylve les berges de l'Eure ont été nettoyées.

Projet

De nouveaux arbres pour l'école maternelle



Etat projeté des futurs arbres - vue d'architecte.

Puisque les arbres plantés il y a 17 ans lors de la construction de l'école maternelle Jean-Pierre Reschoeur n'ont pas pu s'épanouir librement dans la cour, la ville de Lèves a fait appel à un paysagiste pour reprendre le projet : revégétalisation de la cour pour créer des zones d'ombre qui devraient permettre de répondre aux besoins des jeunes enfants.



Photo actuelle de la cour de l'école, montrant les arbres qui n'apportent pas assez d'ombre l'été.

Plantés en 2006, les 13 *Gleditsia* (Févier d'Amérique) n'ont jamais réussi à s'épanouir librement dans la cour de l'école maternelle. Le houppier est sous développé, les cimes présentent un dépérissement terminal, synonymes d'un

étouffement de l'arbre et de son inadaptabilité au milieu. Les *Gleditsia* préfèrent un sol léger et drainé, or, après réalisation d'une fouille au pied d'un arbre témoin, le sol se révèle être très argileux et caillouteux, argile à silex typique de la région, et cela au plus près de la motte de l'arbre. Les fosses de plantation sont inférieures à 1m³, une bordure béton (et son solin support) cerclant l'arbre au sol. Le carré ainsi dessiné est refermé sur le dessus par un béton poreux. Nombre de contraintes rendant impossible le bon développement des sujets.

L'aménagement propose de substituer aux arbres existants des sujets plus adaptés au milieu, résistants au climat et spécificités du sol tel que le *Koelreuteria paniculata* (Savonnier). A cela est proposé de doubler voire tripler les dimensions des fosses. Les bordures béton nécessitant un épaulement seront remplacées par des voliges métalliques, arrasées au niveau du sol de la cour pour capter les eaux de ruissellement. L'entièreté de la fosse sera remplie par un apport de terre végétale amendée et mycorhizée.

Espace Soutine

Nouvelle identité et nouveaux équipements



Nouvelle signalétique sur la façade de l'espace Soutine.

L'espace Soutine fêtera bientôt ses 30 ans !

A cette occasion la salle des fêtes et de spectacles de la commune a bénéficié d'un sensible renouveau !

L'espace Soutine bénéficie d'une nouvelle identité visuelle et d'une nouvelle signalétique. La société Chartres enseignes est intervenue pour la pose d'une enseigne sur la façade, d'un nouveau totem extérieur et de la signalétique intérieure. Le hall a été réaménagé avec un nouveau sol, de la peinture blanche et bleue sur les murs et des portes en bois. Un nouveau mobilier plus confortable et chaleureux a été installé dans les trois loges.

Dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle école de musique accolée à l'espace Soutine, la chaufferie a été entièrement revue.



Hall d'accueil modernisé.



Les loges remises à neuf.



Nouvelle chaudière pour une meilleure performance énergétique.

Travaux

L'allée des Laris renouvelée



Suite à la demande des riverains, l'allée des Laris a été réaménagée pour réduire les nuisances liées aux racines des arbres car celles-ci détérioraient la voirie en surface et les réseaux d'assainissement en souterrain.

L'enrobé a également été repris et la pose de pavés en gré sur le caniveau central a permis un embellissement de l'allée. Les nouveaux mats d'éclairage seront déplacés et changés prochainement et un nouvel arbre planté. Par ailleurs dès lors que le lotissement du Clos Renault sera finalisé, un emmarchement au bout de l'allée des Laris sera réalisé afin de permettre une liaison douce entre les quartiers.

BUDGET

Dépenses

Etude et suivi de chantier	6 323€
Travaux	69 269€
Total	75 592€

Recettes

Département	29 340€
Reste à charge net pour la commune	46 252€
Total	75 592€

Droit au but

Rénovation du city stade

face au pôle enfance Jean-Pierre Reschoeur



Le city stade de Lèves, situé rue Antoine de Saint Exupéry sur le parking du pôle enfance Jean-Pierre Reschoeur, avait besoin d'un rafraîchissement.

Cette installation est régulièrement contrôlée et entretenue (1 fois par an) par la société Agorespace.

Toutefois, une mise en sécurité de cet équipement était nécessaire, des travaux de rénovation ont donc été engagés :

- changement des filets de buts
- réparation des buts
- changement des panneaux de fronton carrés
- rénovation de la palissade
- remplacement du gazon synthétique

Ces travaux ont été réalisés par AGORESPACE pour un montant de 21 760€ TTC.

VERS LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS...

Les différentes salles composant le complexe sportif Michel Castaing, vieillissantes et énergivores, ne répondent plus aux besoins des différentes associations qui en bénéficient. C'est pourquoi la municipalité a engagé une réflexion afin de moderniser l'ensemble des équipements, avec l'objectif d'un lancement d'une première phase de travaux dès 2025. A suivre...

Sécurité

Renforcement de la vidéoprotection

2 nouvelles caméras installées



Caméras installées rue de Longsault et sur le parking Jean-Pierre Reschoeur.



Bénéficiant des investissements de Chartres métropole, la ville de Lèves continue le déploiement des caméras de vidéoprotection pour couvrir à terme l'ensemble de la commune afin d'améliorer la lutte contre l'insécurité.

Deux nouvelles caméras ont été installées rue du Gros Orme et rue St Exupéry. Désormais la ville est équipée de 32 caméras de vidéoprotection en service. Deux sont en cours d'installation au niveau de la sortie de la zone artisanale : rue de l'Ormeteau et à la sortie nord-ouest de Lèves en direction de la rocade.

Courant janvier 2024, le Clos Renault, nouveau lotissement avenue Marcel Proust, verra la pose de 3 caméras et le parvis de l'école élémentaire Jules Vallain sera également couvert avec la pose d'une caméra.



Le maillage des caméras de vidéoprotection est complété par le réseau actif des voisins vigilants. Rejoignez ce réseau en contactant :

Lionel Lecointre

conseiller municipal délégué en charge de la sécurité
06 18 21 59 61 / lionel.lecointre@leves.fr

Modernisation de l'éclairage public

Passage en éclairage led sur l'ensemble de la commune



Ici luminaires route de Chavannes, remplacement des ampoules à mercure par des ampoules en led.

Compétente en matière d'éclairage public tout comme pour l'ensemble des réseaux secs et humides, Chartres métropole a engagé un ambitieux plan de renouvellement de l'ensemble de ses luminaires par un passage en 100% led.

Si les coûts d'investissement sont élevés, la facture budgétaire et environnementale s'en verra améliorée grâce aux atouts des ampoules led qui ont une meilleure durabilité et qui permettent de réduire considérablement la consommation énergétique (en moyenne, 68% d'économie par point lumineux). De plus, les ampoules led permettent de baisser l'intensité lumineuse la nuit, ce que la ville de Lèves a choisi de faire*.

Pour notre seule commune, l'économie réalisée représentera l'équivalent de 52 tonnes de CO2 par an qui ne seront pas rejetées dans l'atmosphère, ou encore l'équivalent de 616 000 kilomètres de consommation de carburant économisés.

A ce jour, sur les 1050 points lumineux présents sur les espaces publics de la ville de Lèves, plus de 400 ont été remplacés, l'objectif étant de terminer le renouvellement complet d'ici 2025.

Selon les quartiers et types de voiries, trois types de luminaires sont posés, au RAL 6006 (colori vert brun) propre au mobilier urbain de la ville de Lèves.

** Si la construction et la maintenance de l'éclairage public sont de compétence Chartres métropole, les choix de luminaires et de coloris ainsi que de l'intensité lumineuse selon l'horaire sont laissés au libre choix de ses communes membres, dans le cadre de leurs compétences d'aménagement de la voie publique et de police.*



Retour en images

CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS



Les lauréats du concours des maisons et balcons fleuris ont été conviés à la mairie. Notre grande gagnante est Ginette Goichon, rue de Bailleau. Villaverde s'est associée à l'événement en offrant un bon d'achat à tous les participants.

SOIRÉE DES NOUVEAUX ARRIVANTS



Le 24 novembre dernier s'est déroulée la soirée des nouveaux arrivants à la mairie. Une vingtaine de familles était présente pour l'occasion pour échanger avec les élus autour d'un buffet.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Tous étaient réunis le 11 novembre 2023 pour commémorer le 105^{ème} anniversaire de l'Armistice. L'occasion pour Rémi Martial, maire, de rappeler aux enfants l'importance de cultiver la Mémoire de la Grande Guerre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LPO



La ligue pour la protection des oiseaux a tenu son assemblée générale le 12 novembre dernier dans la salle du Conseil de la mairie, mise à disposition pour l'occasion.

COLIS DE NOËL DES SÉNIORS



Les séniors étaient invités en mairie du 11 au 16 décembre derniers à récupérer leur colis gourmand de Noël, offert par la municipalité.

ACTIVITÉS DE NOËL DES SÉNIORS



Des ateliers manuels sont proposés toute l'année aux séniors. En décembre, 3 ateliers de Noël étaient proposés à l'espace Gabriel Loire pour leur plus grand plaisir.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



L'installation des 10 nouveaux conseillers municipaux jeunes s'est déroulée avec enthousiasme et détermination le 06 novembre dernier sous la présidence de monsieur le maire.

EN ATTENDANT NOËL...



C'est dans une ambiance conviviale qu'une journée de Noël s'est déroulée le 10 décembre dernier avec la participation de l'ALPL, Lèves-toi et marche, le comité des fêtes, le Crazy Dance, le twirling dance club de Lèves et l'école de musique.

REMISE DE COUPE À MONSIEUR LE MAIRE



Pour la 1^{ère} fois de son histoire, une équipe du FC Lèves remporte la coupe de district. Pour immortaliser ce moment, la coupe a été offerte à monsieur le maire par Yvan Vannier, président du club. Bravo le FC Lèves !

NOUVELLE CLOTURE À L'ÉCOLE JULES VALLAIN



Les agents des services techniques de la ville ont rénové le mur de soubassement et l'entreprise Avez Menuiserie metallerie 28 a procédé à l'installation de la nouvelle clôture.

DÉMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE



Les livres et rayonnages à destination des élèves de l'école Jules Vallain ont quitté la bibliothèque municipale (au sein de Gabriel Loire) et ont pris quartier au sein de l'ancienne salle polyvalente de l'école.

LES PONTONS PMR ONT ÉTÉ CONSOLIDÉS



Aux étangs, les services techniques de la ville ont procédé au remplacement des lisses en bois abimés et ont consolidé les pontons PMR (personnes à mobilité réduite).

Vie de la commune

RAMASSAGE DES SAPINS



Comme de tradition désormais, la municipalité met en place le ramassage de vos sapins de Noël par les services techniques de la commune.

Votre sapin devra être déposé **entre le mardi 09 et le dimanche 14 janvier** dans l'un des 5 points de collecte :

- Rue Louise Michel
- Parking de l'école élémentaire
- Parking de l'Arsenal (61 B route de Chavannes)
- Devant le complexe sportif Michel Castaing
- Devant les services techniques (1 rue de la Pointe à l'Hermitte)

Quelques conditions à respecter :

- *Le sapin doit impérativement être naturel, sans décoration, sans neige artificielle ni emballage.*
- *Le sapin doit être déposé sans être découpé hors de tout contenant.*

BANQUET DES ANCIENS - inscrivez-vous !



Cette année le banquet des anciens se déroulera les **08 et 09 février 2024** à l'espace Soutine de Lèves. Les séniors de 70 ans et + ont été conviés par courrier à participer à l'une des deux dates. Pour vous inscrire, vous devez renvoyer ou déposer en mairie le coupon d'inscription présent sur le courrier, avant le 10 janvier.

APPEL AUX VOLONTAIRES 80 ANS DE LA LIBÉRATION DE LÈVES

La ville de Lèves commémorera en 2024 les 80 ans de sa Libération. A cette occasion un groupe d'élus travaille actuellement sur la mise en place d'un événement commémoratif.

Si vous souhaitez vous associer à cet événement pour :

- être partenaire ou bénévole
- mettre à disposition vos connaissances, vos collections...
- proposer toute autre initiative

Contactez Brigitte Moreau, adjointe au maire en charge de l'animation et de la mémoire au 06 13 11 43 46 - brigitte.moreau@leves.fr.





Cérémonie

des

Vœux

à la population

Vendredi 19 janvier

19h - espace Soutine



Concert du Nouvel an

Samedi 20 janvier

20h30 - espace Soutine

Culture

L'école municipale de musique tout un programme et des nouveautés !



L'ensemble vocal Cluster et l'ensemble Presto à l'espace Soutine lors de la journée de Noël le 10 décembre dernier.

L'école municipale de musique de Lèves accueille près de 200 élèves, musiciens et choristes, de tous âges. Elle est forte de plusieurs ensembles orchestraux qui animent la vie culturelle de la commune toute l'année. Voici un retour sur les événements passés, à venir et les nouveautés pour 2024 !

L'École Municipale de musique de Lèves débute cette année scolaire par de nouveaux projets et une saison musicale toujours plus riche. Les 200 élèves et musiciens vous donnent rendez-vous tout au long de l'année pour des spectacles hauts en couleurs :

Concert du nouvel an

samedi 20 janvier 20h30 - espace Soutine

Récital 3^{ème} cycle à la bougie

samedi 17 janvier 18h30 - chapelle d'Aligre

Concert du Fairy Feet Band

samedi 16 mars 20h30 - espace Soutine

Les Pestacles 2, le retour !

samedi 13 avril 16h - préau de l'école

Guinguette aux étangs

samedi 1^{er} juin 19h - grange aux 4 vents

Jeux en musique

samedi 29 juin 20h30 - complexe Michel Castaing

Cette saison des concerts de l'École Municipale de Musique a débuté avec le Concert à la Brune d'Halloween qui a eu lieu le mercredi 18 octobre. Violoncelle, piano, trompette, guitare ont fait trembler les spectateurs ! Les jeunes musiciens ont aussi célébré les fêtes de Noël lors du Concert à la Brune de Noël le mercredi 20 décembre à 19h dans la salle Nivet.



Lors du Concert à la brune d'halloween.

Les nouveautés de cette année 2023/2024



AMBITUS : la toute nouvelle phalange de l'école municipale de musique, la chorale Ambitus a démarré ses répétitions depuis la rentrée. Elle est actuellement en préparation de sa première représentation prévue le 20 janvier lors du concert du Nouvel An. La chorale accueille les enfants âgés de 6 à 12 ans avec une adhésion annuelle de 60€. Axé sur un répertoire dynamique et captivant, comprenant notamment des titres des "Enfantastiques", l'objectif est d'insuffler motivation et de transmettre le goût de la musique aux jeunes chanteurs.

SCÈNE DE FAMILLE : une chorale éphémère, qu'est-ce que c'est ? C'est un ensemble où tout le monde peut venir chanter qu'on soit novice ou expérimenté ! Quatre rendez-vous dans l'année pour répéter le programme et c'est le grand saut sur la scène du concert. N'hésitez pas à vous inscrire et à venir partager votre passion pour le chant au sein de cette expérience unique !

Info & inscription : chorale.ms@gmail.com.

Les dimanches de 9h30 à 12h à l'espace Soutine :
Dimanche 21 janvier - Dimanche 11 février
Dimanche 17 mars - Dimanche 12 mai



ENSEMBLE PRESTO : sous la direction de Mari Akagawa, l'ensemble à cordes Presto rassemble les grands élèves des classes de cordes. Nourri d'un souci manifeste de qualité et d'harmonie, l'ensemble explore un répertoire original dédié aux instruments à cordes. Ne manquez pas l'opportunité de les applaudir le 20 janvier pour leur prestation au concert du Nouvel An.



RÉCITAL 3^{ÈME} CYCLE À LA BOUGIE AU PROFIT DE LA FONDATION D'ALIGRE

Les grands élèves du 3^{ème} cycle vous convient à un récital à la bougie à la Chapelle de la Fondation d'Aligre le **samedi 17 février** à 18h. Cet événement se déroulera en partenariat avec le Rotary club Chartres deux-vallées au profit de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse.

Participation libre - **OUVERT A TOUS**



À la découverte de nos associations

La ville de Lèves bénéficie d'un tissu associatif riche qui propose de nombreuses activités aux Lévois. Le Pied de fée est parti à la rencontre de la dernière association nouvellement installée sur Lèves. Découvrons la nouvelle troupe de théâtre les Tréteaux d'Aligre.

LES TRÉTEAUX D'ALIGRE



Gabriela Marinescu, présidente, Michel Bienaimé, secrétaire de l'association, et Jean Fabre, comédien.

Accueillie dès le début de son existence (janvier 2023) dans les locaux de la Fondation d'Aligre, à Lèves, l'association Les Tréteaux d'Aligre réunit aujourd'hui une trentaine de personnes.

Née de la rencontre d'artistes professionnels et de citoyens d'horizons variés, elle a été créée à l'initiative de Gabriela Marinescu, nouvelle habitante de Lèves, et Michel Bienaimé, ancien directeur du conservatoire de Chartres, au sortir des périodes de confinement. Elle fait vivre un projet de création artistique inédit qui conjugue à la fois la musique, la danse et le texte.

L'association se donne comme objectif de revisiter et faire « circuler » les œuvres patrimoniales en associant les trois formes d'expression mais entend aussi susciter la création d'œuvres nouvelles. La scénographie des spectacles est conçue de façon à ce que ceux-ci puissent être facilement déplacés dans des lieux de dimensions modestes ou des installations précaires pour répondre à la vieille tradition du théâtre ambulante.

L'association décline son activité de deux manières différentes : D'une part un volet professionnel, avec l'objectif de produire, et diffuser les œuvres le plus largement possible à travers le territoire eurélien pour contribuer à combler un manque artistique dans notre département.

D'autre part, sous l'appellation « Compagnie Lèves-Rideau », une mission d'ateliers amateurs à Lèves, générant une dynamique et des spectacles tout public et qualitatifs.

Le rythme des productions est prévu pour être bi-annuel : Au début de chaque année se tiendra la production et la création à l'Espace Soutine d'un spectacle professionnel destiné ensuite à « irriguer » le territoire et à être exporté en région. En fin d'année scolaire, les Lévois pourront assister à un spectacle mêlant amateurs et professionnels sous le label « Compagnie Lèves-Rideau ».

INFOS UTILES

Présidente : Gabriela Marinescu
Coordonnateur artistique : Michel Bienaimé
Contact : lestreteauxdaligre@gmail.com

SAISON CULTURELLE DE L'ESPACE SOUTINE

Régis Mailhot
les nouveaux ridicules

Vendredi 12 janvier 20h30



leves.fr/espacesoutine

Vie des associations

COMITÉ DE JUMELAGE

Voyage à Nailsworth du 9 au 12 mai 2024

Le 18 novembre, les adhérents du Comité de Jumelage se sont retrouvés pour l'Assemblée Générale Annuelle. Une cinquantaine de participants ont pu revivre cette année de jumelage avec notamment tous les bons souvenirs de la visite des Anglais de Nailsworth accompagnés du Nailsworth Silver Band au mois de mai. L'année prochaine sera marquée par notre déplacement à Nailsworth du **9 au 12 mai 2024**. Le départ aura lieu le jeudi 9 mai avec un retour le dimanche 12 mai en fin de soirée. A l'aller, nous ferons un arrêt à Chartwell Manor pour une visite de la résidence de Churchill. Puis nous serons accueillis dans les familles à Nailsworth. Si ce voyage vous intéresse, vous pouvez contacter le Comité de Jumelage à jumelageleves@gmx.fr.

LES AMIS DE CLUSTER



Festivités de Noël 2023

Nous avons eu le plaisir de chanter avec l'ensemble Presto dimanche 10 décembre, dans le hall de l'espace Soutine. Au programme, des chants de Noël traditionnels : Noël nouvelet, La marche des rois, Le réveil de minuit... Tout cela juste avant l'arrivée du père Noël pour le plus grand plaisir des enfants.

Une Master-class pour commencer l'année 2024

La Fondation d'Aligre accueillera de nouveau l'ensemble vocal Cluster le **14 janvier 2024** pour une master-class dans sa chapelle. Laurya Lamy, choriste du chœur de radio France, aidera les choristes à finaliser le programme du concert du Nouvel An autour de

COMITÉ DES FÊTES

Ce dimanche 10 décembre journée de Noël à l'espace Soutine. Dans la matinée, au passage de la calèche dans les rues de Lèves remise de dessins réalisés par les enfants. En récompense un paquet de chocolats suivi de photos avec le père et la mère Noël. Cette année et pour la 2^{ème} fois :
Vente de SAPINS DE NOËL par le COMITE DES FETES DE LEVES.

C2L

Il reste toujours quelques places vacantes dans le cours anglais adultes débutants, le cours anglais pour ados et le cours adultes espagnol. Si vous êtes intéressés, contactez le 02 37 21 37 62. Rien ne vous empêche de rejoindre les groupes en cours d'année.

Une conférence en français sur Charles Dickens aura lieu le **jeudi 21 Mars 2024** à 20h à l'Espace Soutine à Lèves.

Charles Dickens est un grand romancier anglais du 19^{ème} siècle auteur de romans très connus comme Oliver Twist, David Copperfield, Le conte de deux cités...).

Cette manifestation gratuite est ouverte à tous et à tout public.

La réservation est obligatoire par mail : cholin.annie@gmail.com.

Un chapeau sera mis à disposition pour soutenir le C2L.

Nous vous attendons nombreux pour cet événement.

La Présidente C2L

Annie CHOLIN

musiques du monde. Au programme de la journée, travail vocal, posture du choriste, répétition des chants. La journée se terminera par une prestation à destination des résidents de la fondation et du public. Entrée libre.

Scène de famille

Pour compléter l'article des amis de Cluster du précédent pied de fée, les inscriptions à la chorale éphémère Scène de famille sont ouvertes. Pour rappel, il s'agit d'un projet de chorale ouverte, où chacun peut venir chanter, soutenu par les choristes de la chorale MSD de Chartres et une partie de ceux de l'ensemble vocal Cluster. Le programme est constitué d'extraits de comédies musicales. Les répétitions auront lieu les **dimanches matin 21 janvier, 11 février, 17 mars, 12 mai** à l'espace Soutine. Elles sont accessibles gratuitement et déboucheront sur un concert début juin à l'espace Soutine. Si vous souhaitez participer, merci de scanner le QR code.



Retrouvez les infos des Amis de Cluster (Ensemble Vocal de Lèves) sur notre site : <https://cluster28.wordpress.com/>



LÈV'ART



Photos des comédiens qui ont joué le 9 décembre à l'Orangerie. Toute l'équipe des comédiens du petit théâtre de l'orangerie de Lev'art vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et espère vous retrouver à notre prochain spectacle en 2024.

L'ADAMVE

Nous proposons depuis septembre des cours de baby gym avec un animateur, Nicolas, qui anime les séances d'une heure le lundi tous les 15 jours pour le plus grand bonheur des enfants.

Le 3 décembre a eu lieu le spectacle de Noël avec la visite du Père Noël et la distribution de cadeaux. Ce spectacle, proposé par La Comédia del Ablys, a rencontré beaucoup de succès auprès des petits comme des plus grands et à été suivi d'un goûter, moment convivial entre les assistantes maternelles et les familles des enfants accueillis.



LA VIGNE DE LÈVES



Un grand merci à tous !

L'Assemblée Générale de notre 3^{ème} exercice, qui s'est tenue le 5 décembre et a réuni presque une soixantaine de personnes, a montré le dynamisme croissant de notre association.

Au travers du Pied de Fée, notre site internet et nos réseaux sociaux, nous essayons de vous faire partager nos activités. Sur le terrain, lors de nos participations aux manifestations locales ou à nos soirées dégustations, nous sommes récompensés par vos nombreux engagements et votre amitié.

Grâce à la municipalité, nous allons pouvoir assembler prochainement notre garage, dont nous venons de couler les fondations.

C'est reparti pour une belle année de culture, avec l'objectif maintenu d'une première récolte vendangée en 2025. Rendez-vous à notre deuxième taille en mars prochain.

Espérant que vous avez passé de douces fêtes de Noël, nous vous souhaitons une très belle année 2024.

François MEBS

ÉCOLE D'ARTS MARTIAUX

UN CHAMPION D'EUROPE A LEVES

La nouvelle section de l'École d'arts martiaux de Lèves, le laido (technique de sabre japonais) bénéficie d'une recrue de choix en la personne de Jérémy SICOT (membre de l'équipe de France). Déjà vice-champion de France et 3^e au précédent championnat d'Europe, il monte cette année sur la plus haute marche du podium de sa catégorie, à Munich. Il en profite pour effectuer un doublé en obtenant son 2^e dan.

Contact : 0681554303 - ecoleartsmartiaux@bbox.fr - Site web : artsmartiaux.leves.free.fr



CHARLES GAUTIER



L'Association a organisé une sortie le 20 octobre pour un déjeuner croisière à bord du Val d'Orne sur le lac artificiel de Rabodanges. 57 adhérents ont participé à cette journée.

Une sortie spectacle Cabaret Music-Hall est organisée le mardi 19 décembre 2023 à l'Étincelle à Pierres avec 48 adhérents.

Info : Le **dimanche 28 janvier 2024** aura lieu l'assemblée générale suivie de la dégustation de la galette des Rois à 15 h à la Salle Marcel Josse. Surtout, n'oubliez pas de nous retourner le coupon réponse qui vous sera distribué prochainement afin de faciliter l'organisation. Nous vous souhaitons une bonne année ainsi qu'une bonne santé pour l'année 2024.

Votre Président : Renault Roger

LÈVES, PÊCHE ET NATURE



Le samedi 11 Novembre nous avons organisé une journée truite dans le petit étang, nous en avons profité pour faire notre repêchage annuel.

Gardon ---> 150 Kg

Tanche ---> 100 Kg

Carpe ---> 250 Kg

Nous remercions Monsieur Vasseur, notre pisciculteur qui nous a livré de magnifiques spécimens en bonne santé afin de satisfaire les petits comme les grands.

Nous faisons notre Assemblée Générale le **Dimanche 7 Janvier 2024** à 10 h au pôle associatif -du Mousseau.

LES COLLECTIONNEURS



Tous les membres de l'association des collectionneurs vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024.

Nous sommes heureux de vous accueillir le **samedi 3 de 14 heures à 18 h et dimanche 4 février de 9 heures à 17 h 30** à l'espace Soutine pour notre nouvelle version Bourse-Exposition. Nos collectionneurs ainsi que des professionnels seront présents pour vendre leurs doubles ou tout autre objet de collection. Nous vous attendons nombreux tout le week end, avec aussi à ne pas oublier notre superbe tombola ! Encore une fois tous mes vœux pour cette nouvelle année.

ENCADANSE



Encadanse organise des soirées dansantes et des stages tout au long de l'année. Prochaine soirée dansante : spécial carnaval le **10 février** au foyer communal de St Prest : à partir de 20h jusqu'à 1h, tarif 15 euros avec boissons et dessert, inscription obligatoire au 07 85 61 06 55

AMICALE LAÏQUE



Concerts à la salle Josse

Le début de l'année 2024 sera musical à la salle Josse.

Samedi 10 février, l'Harmonie de Mainvilliers nous proposera un premier concert pour notre plus grand plaisir.

Vendredi 15 mars, la chorale Chants du monde de Saint-Georges dirigée par Julia Orcet présentera un florilège de ses plus belles chansons. Vous voyagerez de l'Angleterre à l'Iran, de la Grèce à l'Afrique du sud...

Que vive la musique !

GYM VOLONTAIRE

Notre association a tenu son assemblée générale annuelle le 18 octobre à l'Espace André MALRAUX à Luisant sous la présidence de M. Michel Chauveau.

M. Chauveau adresse un grand merci aux animateurs et animatrices des séances, un merci à Nadia, secrétaire administrative et à Marie-Odile, coordinatrice des activités, pour leur investissement. Des remerciements, aussi aux responsables bénévoles de salles, qui permettent le meilleur accueil possible aux adhérentes et adhérents sur les lieux d'activités.

La Présidente de notre Fédération Nationale, Maryline Colombo nous a fait l'honneur de sa présence.

M. Chauveau rappelle que notre Fédération GV a 135 ans d'existence, qu'elle comporte 5000 clubs locaux, et dont le nôtre, celui de l'agglomération de Chartres, AACGV, est le plus important.

L'AACGV se porte bien, la reprise après le Covid est sensible. Avec plus de 1157 adhérents dont 102 Lèvois et Lèvoises. L'AACGV propose, sur 21 sites, 65 séances hebdomadaires, conduites par 21 animatrices et

LES AMIS DU LÈVES MUSIC BAND



Notre association est en plein préparatifs de notre prochain concert : le traditionnel concert du Nouvel An se tiendra samedi 20 janvier à l'espace Soutine, à 20h30. Vous pourrez y entendre de nombreux ensembles de l'école de musique : les ensembles Adagio et Andante, les orchestres Allegretto et Vivace, le Fairy Feet Band, la chorale Ambitus et l'ensemble vocal Cluster. L'association se chargera comme habituellement de la logistique du concert. Nous espérons vous y voir nombreux !

Depuis la parution du dernier Pied de fée, l'association des Amis du Lèves Music Band a aussi réalisé un voyage avec une quarantaine de nos membres : en octobre dernier, nous avons passé un week-end dans les Deux-Sèvres et en Maine-et-Loire. Un moment d'amitié et de convivialité très apprécié par tous les participants. Ce séjour a été rendu possible par certains de nos indispensables membres du conseil d'administration, que nous remercions chaleureusement. Une sortie réussie qui, de l'avis général, est à réitérer à l'avenir.

Notre assemblée générale se tiendra le **16 février** et le prochain concert, celui du Fairy Feet Bigband, est programmé le **16 mars** à l'espace Soutine avec l'ensemble de musiques actuelles. D'ici-là, rendez-vous le **20 janvier** pour entamer 2024 en musique !

animateurs de profils différents.

L'AACGV organise aussi des séances de marches nordiques, des sorties randonnées (Baie de Somme, Villers sur Mer...). Plusieurs ateliers Mémoire et Équilibre sont mis en place au cours de la saison. Labellisée, l'AACGV porte des valeurs de solidarité en participant à des événements, tels notamment Octobre Rose, le Téléthon et Les Étoiles dans la Mer.

M. Chauveau a vivement remercié les municipalités pour la mise à disposition des salles gratuitement.

En fin de réunion, les élus municipaux présents, Monsieur le Maire de Luisant accompagné de son Adjoint aux Sports, Messieurs les Adjointes aux sports de Lucé et de Mainvilliers, lors de leur prise de parole, ont souligné la vitalité de notre association au profit de leurs administrés.

À l'issue de l'assemblée, les nombreux participants ont été conviés à partager le Verre de l'Amitié, leur permettant d'échanger dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

FNACA

La 48ème assemblée générale ordinaire annuelle s'est tenue le 9 octobre 2023 à l'Espace Soutine, sous la présidence de François DAUVILLIER, en présence de Monsieur Joël HOUVET, adjoint à l'urbanisme, représentant Monsieur le Maire Rémi MARTIAL, absent.

Un instant de recueillement est tout d'abord observé en hommage aux personnes décédées au cours de l'année 2022-2023.

Josiane GESTIN, secrétaire, fait remarquer que l'association perd des adhérents. En effet, la FNACA compte à ce jour 90 adhérents contre 93 l'an dernier, dont 27 veuves.

Mesure fiscale : les veuves qui n'avaient pas leur conjoint qui bénéficiait de la ½ part fiscale réservée aux anciens combattants à leur départ, ont eu cet acquis. S'il en était déjà bénéficiaire, il y a eu systématiquement révision.

Les rapports moral et financier sont présentés et approuvés à l'unanimité.

Le Président évoque, ensuite, le calendrier des évènements à venir :

- Participation à toutes les commémorations aux dates habituelles.
- Le **16 novembre** : journée rencontre Simplon à La Ferté St Aubin
- Le **29 janvier 2024** : assemblée générale de l'ULAC
- Le bowling, un spectacle à Chécy sont à l'étude
- Voyages : à l'étude également

Monsieur Joël HOUVET a dit son plaisir d'être présent et a remercié l'assistance d'être si nombreuse à cette assemblée générale et de participer à toutes les commémorations organisées à Lèves.

Un vin d'honneur très convivial met une fin agréable à cette réunion.

ALPL



En parallèle de la projection du dessin animé organisée par la Mairie le dimanche 10 décembre, nous avons proposé des animations pour les plus petits, ce fût bien apprécié par tous les participants. Nous avons pu réaliser le tirage au sort du concours de dessin récupérés

TWIRLING DANCE CLUB DE LÈVES



Cette année encore Le Twirling Dance Club De Lèves a participé à la journée de Noël en famille.

C'est avec fierté et honneur que le groupe des Babys et le groupe des petites a fait sa prestation de Noël sur la scène de l'Espace Soutine de Lèves.

Les filles ont même rencontré le Père Noël avec un peu d'avance avant qu'il ne reparte travailler avec ses lutins.

Nous remercions la Ville de Lèves pour sa confiance merci aussi aux bénévoles parents, amis et famille de nous avoir encouragé et applaudi.

On se retrouve en **avril 2024** pour notre gala annuel.

Info utile : Présidente Delachaume Alicia : 06.24.84.04.43

Vice-Présidente Delachaume Laura : 06.16.62.38.19



lors de la déambulation du Père Noël le dimanche matin avec un lot à gagner par classe- Bravo à tous les enfants qui ont pu réaliser de très jolis dessins.

Nous avons également régalaré les papilles des participants avec du vin chaud, du chocolat chaud accompagnés par des bonnes crêpes faites maison. Nous remercions les parents volontaires qui ont pris le temps de les préparer.

Nos prochains rendez-vous : La galette des rois le **mardi 9 janvier** pour les parents adhérents ALPL et le carnaval programmé le **vendredi 5 avril**.



ULAC

L'association d'anciens combattants lévois reste très traditionnelle dans sa commémoration du 105ème anniversaire de l'armistice de 1918. Cette association représentée maintenant en grande majorité d'adhérents « FNACA » reste le relais qu'espéraient nos « glorieux aînés ».

Le devoir de mémoire reste bien d'actualité. Cette année notre ville accueillait un couple d'anglais du comité de jumelage de Nailsworth, reçu par une famille lévoise.

Après rassemblement, à 10 h. place de l'église, les participants étaient attendus à l'office religieux à la mémoire des victimes de cette guerre et de toutes les guerres.

A 11 heures, le défilé constitué de Monsieur le Maire et des membres de la municipalité s'est dirigé vers le monument aux morts du cimetière. Ce cortège rassemblait de nombreux lévois et enfants des écoles.

Cette forte participation est significative de l'attachement porté pour cette journée unique du souvenir !

L'harmonie a dirigé avec brio tout au long de la cérémonie ce rassemblement ainsi que la chorale « Cluster » présente. Monsieur Rémi MARTIAL, maire et conseiller départemental fit la lecture du

message du secrétariat du ministère des armées et les enfants des écoles celui de l'UFAC (union française des anciens combattants et victimes de guerre).

L'appel des morts effectué par François DAUVILLIER, président de l'ULAC et de la FNACA, s'est poursuivi par le dépôt des gerbes de l'amicale laïque, de l'ULAC, de nos amis anglais et de la municipalité.

La « Marseillaise » et le « God Save the King » interprétés par la chorale Cluster ajoutait un caractère solennel à l'instant. La cérémonie terminée, Monsieur le Maire a convié l'assemblée à un vin d'honneur à l'école Jules Vallain. A l'arrivée dans la cour, l'harmonie n'a pas manqué de se produire à nouveau par quelques morceaux choisis.

Monsieur le Maire, entouré des jeunes conseillers de CM2 a eu plaisir à rappeler le contexte de ce 11 novembre qui revêt un aspect particulier et doit servir d'alerte. L'objectif fondamental reste de s'opposer à tout règlement de conflit par la guerre, agir pour la paix et œuvrer dans ce sens avec les générations nouvelles.

En clôture, à 13 heures, un banquet de l'amitié fut servi à une quarantaine de personnes qui se sont retrouvées dans une sympathique ambiance.

LÈVES-TOI ET MARCHÉ

Tous les membres de l'association « Lèves-toi et marche » vous souhaite une très belle année 2024. Que tous vos vœux se réalisent, que le bonheur accompagne chacun de vos pas. En cette nouvelle année, recevez tous nos vœux de bonheur, de santé et de réussite. Que l'année qui commence soit pleine de joie et de sérénité. 2024 sera l'année de nos 25 années (1999/2024) d'existence.

Vous retrouverez les activités courantes de nos sections :
CAFE TRICOT et JE PATCH ET JE COUDS
et nos événements habituels :
CHAVANNE'S BROCC et la balade du Père Noël.

Nous étudions actuellement deux projets : une course de canards (de bain) et des puces spéciales 2 roues.

Nous l'attendons avec impatience pour ce début d'année : notre site internet en cours de création que nous vous invitons à découvrir et surtout n'hésitez pas à nous donner votre avis : <http://leves-toi-et-marche.fr>.

Voici les activités de nos sections pour ce début d'année :

« Les tricopines » sont heureuses de vous accueillir à la salle Françoise Donneau dans l'espace Gabriel Loire pour le CAFE TRICOT :



En janvier 2024 : les lundis 8 et 22 à 14h00
Les samedis 6 et 20 à 10h00

En février 2024 : les lundis 5 et 19 à 14h00
Les samedis 3 et 17 à 10h00



« Je patch et je couds ». Muriel sera ravie de vous accueillir dans la grande salle du Pôle Associatif situé au 35 rue de Bailleau.

En janvier 2024, les mardis 9 et 23 de 14h00 à 21h00
En février 2024, les mardis 6 et 20 de 14h00 à 21h00

Retrouvez toutes ses informations sur www.leves-toi-et-marche.fr
Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur vos projets, vos idées et vos envies.

LA MAGIE DE NOËL AU 28 AVENUE SOUTINE, MERCI...



État-civil et urbanisme

État-civil (jusqu'au 15 décembre 2023)

NAISSANCES

02 octobre 2023
Mathis MILLERE

MARIAGES

21 octobre 2023
Vincent DURAND et Stéphanie MOREAU

DÉCÈS

19 octobre 2023
Bernard GAUTHIER

27 octobre 2023
Roland BEAUPÈRE

04 novembre 2023
Edmée THOUSEAU veuve SALMON

17 novembre 2023
Pascale REBEIX épouse POTHIER

03 décembre 2023
Georges HONNEUR

08 décembre 2023
Daniel LEMOINE

Urbanisme (jusqu'au 15 décembre 2023)

Autorisations en instruction

Déclarations préalables

028 209 23 AP003 028 209 23 00150	2 rue de Josaphat 3 rue des Vaux de Lèves	Enseigne ERP Pharmacie Remplacement clôture actuel par clôture plaque droite soubassement + treillis soudé Réfection toiture Isolation en sarking / Création vélux	028 209 23 00168	38 rue des Hauts de Fresnay	Réhabilitation clôture fond parcelle suite accident / création portillon accès arrière parcelle Ravalement façades peinture coloris blanc cassé Clôture mitoyenne en treillis soudé panneaux occultants Isolation thermique par extérieur
028 209 23 00155 028 209 23 00161	9 rue Alphonse Jacquet 4 rue de la Butte Verte	Isolation en sarking / Création vélux	028 209 23 00169	17 rue des Osiers	
028 209 23 00162 028 20 923 00163 028 209 23 00164	13 rue du Moulin à Vent 4 rue de la Butte Verte 12 rue Flora Tristan	Isolation murs extérieur Division en vue de construire Installation pompe à chaleur sur terrasse	028 209 23 00170	72 A rue de Bailleau	
028 209 23 00165 028 209 23 00166	4 bis allée des Gravières 42 rue de Bailleau	Implantation d'un carport Implantation d'une clôture séparative avec soubassement + occultant	028 209 23 00171	19 avenue Soutine	
028 209 23 00167	33 rue Pablo Néruda	Portail coulissant alu / Pose 2 piliers	Permis de construire 028 209 23 00017	21 avenue de la Paix	Maison individuelle 16 pièces / 2 niveaux
			028 209 23 00018 028 209 23 00019 028 209 23 00020	17 avenue de la Paix Rue des Trois Maisons 74 rue de Bailleau	Maison individuelle de plein pied Construction maison habitation Construction maison individuelle R +1
			028 209 23 00021	1 rue Pablo Néruda	Aménagement combles perdus en chambre et pièce d'eau

Autorisations délivrées

Déclarations préalables

028 209 23 00119	1 rue des Vaux de Lèves	Construction d'un mur en par- paings enduit crépis ton pierre	028 209 23 00145	74 bis route de Chavannes	Changement menuiseries Alu coloris Gris anthracite RAL 7016
028 209 23 00120	18 rue Brissot	Ravalement de façade arrière + remplacement porte fenêtres	028 209 23 00146	14 rue des Lucasses	REFUS Remplacement clôture la- térale par clôture bois composite
028 209 23 00122 028 209 23 00123 028 209 23 00124	25 avenue Gérard Philippe 1 rue Bernard Jumentier Place des Halles	Création d'un vélux Changement porte de garage Abattage des tilleuls pour permettre le réaménagement de la place / Plantation nouveaux arbres	028 209 23 00147	6 route de Chavannes	2 couleurs gris H : 1,80 m Remise en état mur soutènement terre suite à accident circulation
028 209 23 00127 028 209 23 00128 028 209 23 00129 028 209 23 00130 028 209 23 00131 028 209 23 00132 028 209 23 00133 028 209 23 01034 028 209 23 00135 028 209 23 00136	27 rue du Bout du Val 4 rue des vaux de Lèves / Apt 303 4 rue des vaux de Lèves / Apt 306 4 rue des Vaux de Lèves / Apt 301 4 rue des Vaux de Lèves / Apt 305 4 rue des Vaux de Lèves / Apt 304 4 rue des Vaux de Lèves / Apt 302 6 rue du Bois Lion 17 rue Nelson Mandela 72 C rue de Bailleau	Pose installation photovoltaïque Pose gouttières corniche Pose gouttières corniche Pose gouttières corniche Pose gouttières corniche Pose gouttières corniche Changement porte d'entrée Installation pergola adossée REFUS Clôture mitoyenne + façade	028 209 23 00148 028 209 23 00149 028 209 23 00151	33 rue Pablo Néruda 2- 8- 14 rue George SAND 66 rue de Bailleau	REFUS Pose piliers + portail coulissant Ravalement de façades Installation volets sécurité sur 2 portes d'entrée
028 209 23 00137	71 rue du Bout du Val	Changement menuiseries extérieures	028 209 23 00152	84 rue de Bailleau	Implantation fenêtre de toit dans pièce existante
028 209 23 AP 002	2 rue de Josaphat	Ravalement façade nord gamme restauration patrimoine à la chaux	028 209 23 00153	12 rue de Longsault	Clôture
028 209 23 00139	4 allée du Pied de Fée	Clôture	028 209 23 00154	45 rue du Bout du Val	Remplacement portail par portail coulissant
028 209 23 00140	46 rue de Bailleau	Installation générateur photo- voltaïque	028 209 23 00156 028 209 23 00157	86 rue de Bailleau 13 route de Chavannes	Régularisation portes Remplacement portail manuel par portail coulissant
028 209 23 00141	2 rue de Josaphat	Travaux aménagement création de volumes	028 209 23 00158 028 209 23 00159	42 rue de Bailleau 37 bis route de Chavannes	Sur-élévation du mur sur rue
028 209 23 00142 028 209 23 00143 028 209 23 00144	4 rue d'Ouarville 72 C rue de Bailleau 42 rue de Bailleau	Ravalement de façade / Traitement fissures, crépi teinte identique origine Changement fenêtres pour rénovation thermique + pose volets roulants	028 209 23 00160	7 rue de la Voie Romaine	
		Remplacement porte accès et porte fenêtre par des portes plus confortables et sécurisées	Permis de construire 028 209 23 0012 028 209 23 0015	Domaine Vallée Royale 105 bis route de Chavannes	Construction maison habitation T4 Construction d'un garage attenant à la maison
		Réparation partie d'une toiture Clôture mitoyenne + clôture façade REFUS Dalle béton 16 m2 + clôture 1,80 m	028 209 23 0016 028 209 23 00020 M 01	114 route de Chavannes	Construction 2 maisons d'habita- tion (RDC + combles aménagés) Modification porte d'entrée
			Permis de démolir 028 209 23 0004 028 209 23 0005	25 avenue Soutine	
			028 209 23 0004 028 209 23 0005	1 rue des Vaux de Lèves 78 route de Chavannes	Démolition du mur suite à sinistre Démolition partielle d'un bâti- ment non habitable type hangar

Conseil municipal

séance du 16 octobre 2023

1. Exercice 2023 - Budget Espace Soutine - Décision modificative 1 - Annexe

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la commission générale en date du 9 octobre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE les ouvertures et transferts de crédits tels que mentionnés en annexe.

2. Exercice 2023 - Créances irrécouvrables – Effacement de dettes

Le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Ainsi, l'instruction comptable M14 fait la distinction entre des créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire ne pouvant plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement et les autres créances à admettre en non-valeur.

L'effacement de la dette (créance éteinte), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de la constater.

La commission de surendettement imposant une mesure de redressement personnel a décidé à l'effacement d'une dette d'un montant de 23,36 euros correspondant à un impayé de 2022 (accueil en structure petite enfance).

L'inscription de la dépense s'effectuera au compte 6542.

VU la demande d'effacement de dettes émise par le comptable public,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget 2023 au chapitre 65, compte 6542 « créances éteintes »,

VU la commission générale en date du 9 octobre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE l'effacement de la dette pour un montant de 23,36 euros, sur décision de la commission de surendettement,

DIT que la dépense correspondante sera constatée au budget 2023, chapitre 65- compte 6542 « créances éteintes ».

3. Exercice 2023 - Attribution d'une subvention de fonctionnement

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville de Lèves apporte un soutien financier par le versement d'une subvention de fonctionnement.

En outre, la ville de Lèves peut apporter un soutien financier à titre exceptionnel par le versement d'une subvention. Cette dernière doit permettre le financement d'actions ponctuelles.

Ainsi il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 6

100 euros à la coopérative scolaire de l'école maternelle Jean-Pierre Reschœur.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération du conseil municipal en date du 6 février 2026 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2023,

VU la délibération n° 91-17 du conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,

VU la demande de subvention déposée par la coopérative scolaire de l'école maternelle,

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget 2023,

VU la commission générale du 9 octobre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant de 6 100 euros à la coopérative scolaire de l'école maternelle Jean-Pierre Reschœur pour l'exercice 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement d'un montant de 6 100 euros à la coopérative scolaire de l'école maternelle Jean-Pierre Reschœur telle que votée.

4. Renouvellement de la convention de partenariat à la plateforme d'achat communautaire - Annexe

Par délibération, le Conseil municipal, lors de sa séance avait acté l'adhésion à la plate-forme communautaire de Chartres métropole.

Chartres métropole est à l'initiative de la création d'une plateforme d'achats communautaire fédérant sur un portail unique l'ensemble des achats publics du territoire depuis 2014. L'utilisation de cette plateforme par les communes membres est le résultat d'une démarche partenariale organisée par voie conventionnelle.

Une nouvelle convention est aujourd'hui proposée aux communes membres afin de définir les conditions de mise à disposition par Chartres métropole, à titre gratuit, d'un portail d'accès et d'un profil acheteur dédié, conforme aux dispositions du code de la commande publique.

La commune prend en charge les frais de gestion de ses propres procédures comme par exemple les avis de publicité et les envois de recommandés électroniques.

Sa durée court à compter de sa date de notification par Chartres métropole à la commune partenaire pour une durée de 4 ans, renouvelable 2 fois pour la même durée.

VU le code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT le souhait de la ville de Lèves de renouveler l'adhésion à la plateforme d'achat communautaire,

CONSIDERANT le projet de convention qui fixe les conditions de mise à disposition de la plate-forme d'achat communautaire,

VU la commission générale en date du 9 octobre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler l'adhésion à la plate-forme d'achat communautaire pour une durée de 4 ans, renouvelable 2 fois pour la même durée,

APPROUVE la convention de partenariat pour l'utilisation de la plateforme d'achat communautaire telle qu'annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention, tous les actes afférents et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

5. Prescription de la modification du Plan local d'Urbanisme (PLU) création d'une OAP Thématique et modification de l'annexe 1 du Règlement

Par une délibération en date du 12 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé la dernière modification du Plan local d'urbanisme de la commune.

Afin de soutenir et préserver les commerces de proximité en centre-ville et d'assurer un développement harmonieux de l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire communal, il s'avère aujourd'hui nécessaire de modifier à nouveau le PLU afin d'y inclure des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques « Commerce et artisanat »

S'agissant de la création d'une OAP « Commerce et artisanat », l'objectif est de créer :

- un pôle de proximité correspondant au secteur centre-ville destiné à préserver et conforter le maillage commercial de proximité à savoir : boulangeries, pâtisseries, épiceries, commerces de fruits et légumes, supérettes, boucheries, poissonneries, pharmacie, agences immobilières, librairie – papeteries, presse- café-tabac.

L'objectif sera de réserver l'installation de ces commerces, ci-dessus listés, exclusivement dans le périmètre de ce pôle de proximité centre-ville tel que délimité par l'encadré bleu hachuré dans la carte ci-dessous :

Cette OAP thématique « Commerce et artisanat » fixera donc des orientations en matière d'implantation des commerces en vue de :

- Lutter contre la désertification du centre-ville,
- Rétablir la maîtrise de l'attractivité commerciale de la commune avec des commerces adaptés en fonction des espaces de vie,
- Limiter l'implantation des nouveaux commerces de proximité exclusivement dans le centre-ville à l'exclusion des autres parties de la commune,

Par ailleurs, afin de permettre le développement d'équipements publics sociaux-culturels et sportifs sur le territoire communal, il s'avère nécessaire de modifier l'annexe 1 du Règlement du PLU pour y intégrer celle de la sous-destination « équipements d'intérêt collectif et services publics ».

Plus précisément, cette modification consistera à introduire dans l'annexe 1 du Règlement la définition de cette destination en reprenant précisément les termes de l'article 4 de l'arrêté du 10 novembre 2016 définissant les destinations et sous-destinations de constructions pouvant être réglementées par le règlement national d'urbanisme et les règlements des plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu, à savoir :

« équipements d'intérêt collectif et services publics : locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés, locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale, salles d'art et de spectacles, équipements sportifs, lieux de culte et autres équipements recevant du public. »

Il conviendra en outre de retranscrire cette définition dans les différents articles du Règlement du PLU évoquant cette destination.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-6 et suivants et L. 153-36 et L. 153-41 et suivants et R151-27,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1 et suivants,

VU l'arrêté du 10 novembre 2016 définissant les destinations et sous-destinations de constructions pouvant être réglementées par le règlement national d'urbanisme et les règlements des plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu,

VU le Schéma de cohérence territoriale de Chartres Métropole approuvé le 30 janvier 2020,

VU la délibération du conseil municipal du 19 février 2018 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune,

VU la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2022 approuvant la modification n°1 du plan local d'urbanisme,

VU la Plan local d'urbanisme de la commune de Lèves dans sa dernière version en vigueur,

VU le Projet d'Aménagement et de développement durable approuvé par la délibération du 19 février 2018, notamment son axe 1,

CONSIDERANT l'objectif du S.C.O.T de Chartres Métropole préconisant la mise en œuvre d'une offre commerciale diversifiée et adaptée en fonction des espaces de vie,

CONSIDERANT l'objectif du P.A.D.D de la commune préconisant une consolidation du dynamisme communal et la consolidation des activités économiques présentes sur le territoire,

CONSIDERANT la volonté de prévenir toute désertification des commerces du centre-ville de la commune et de soutenir les commerces de proximité en centre-ville,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place une restructuration de l'urbanisme commercial sur l'ensemble du territoire communal en fixant des conditions d'implantation adaptées aux espaces de vie en centre-ville,

CONSIDERANT la restructuration du centre-ville consistant à privilégier les commerces de proximité et l'artisanat qui sont adaptés aux espaces de vie du cœur de ville,

CONSIDERANT la volonté de concrétiser cette restructuration en créant une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique dédiée au développement des commerces et de l'artisanat pour favoriser l'implantation préférentielle des commerces de proximité en centre-ville exclusivement et développer l'implantation des autres types de commerces en dehors du centre-ville,

CONSIDERANT que la création de cette OAP entre dans le champ de la modification de droit commun du plan local d'urbanisme en application de l'article L. 153-41 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT la volonté de développer sur le territoire de la commune des équipements sportifs et sociaux-culturels,

CONSIDERANT que la mise en œuvre de cette volonté implique de modifier l'annexe 1 du Règlement du PLU, puis de mettre en

conformité l'ensemble des articles du Règlement se réfèrent à la destination « d'équipements d'intérêt collectif et services publics ».

CONSIDERANT que cette modification de l'annexe 1 et du Règlement du PLU entre dans le champ de la modification de droit commun du plan local d'urbanisme en application de l'article L. 153-41 du code de l'urbanisme,

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la commission générale en date du 9 octobre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de modification du plan local d'urbanisme matérialisé par la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P) dédiée au commerce et à l'artisanat ainsi que les objectifs poursuivis énumérés ci-dessus,

APPROUVE le principe de modification du Règlement du plan local d'urbanisme et de son annexe 1 pour y intégrer la définition de la destination « d'équipements d'intérêt collectif et services publics ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre un arrêté prescrivant la modification du PLU et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

6. Personnel communal – Créations et suppressions de postes

Une modification du tableau des effectifs est à apporter, faisant suite à une évolution de certaines activités des professeurs de l'école de musique.

Il convient de procéder aux modifications suivantes :

Filières et grades	Activités	Créations	Suppressions
Assistant d'enseignement artistique ppl 2 ^{ème} classe		créations	suppressions
Chant		06h40	6h00
Violoncelle		10h20	9h00
Trombone		03h50	4h00
Guitare		10h00	12h00
Piano		17h20	19h00
Assistant d'enseignement artistique ppl 1 ^{ère} classe			
Formation musicale		12h00	10h00
Saxophone		6h30	10h00

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la commission générale en date du 9 octobre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les ouvertures et fermetures de postes définies ci-dessus.

7. Personnel communal - Création de postes « activité accessoire »

En application de l'article L123-7 du Code général de la Fonction Publique, l'agent public peut être autorisé par l'autorité hiérarchique dont il relève à exercer une activité accessoire, lucrative ou non, auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé.

Cette activité doit être compatible avec les fonctions confiées à l'agent public, ne pas affecter leur exercice et figurer sur la liste des activités susceptibles d'être exercées à titre accessoire fixées par l'article 11 du décret 2020-69 du 30 janvier 2020.

Aucun acte spécifique n'est réglementairement prévu pour le recrutement au titre d'une activité accessoire. De ce fait, en l'absence de dispositions particulières, le recrutement de ces agents s'effectue selon le droit commun du Statut de la Fonction Publique Territoriale.

De ce fait, l'activité publique accessoire peut donc être exercée :

- Soit en qualité d'agent contractuel nommé sur un emploi non permanent,
- Soit en qualité de vacataire. Dans ce cas, l'engagement devra cependant être très ponctuel et limité dans le temps (quelques journées par an).

Il est proposé une modification du tableau des effectifs, qui fait suite à une évolution de certaines activités de l'école de musique comme suit :

Filières et grades	Activités	Créations
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe		
	Clarinette	5h00
	Cluster	2h30
	Percussion	5h30

La rémunération de ces agents sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade d'Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

VU le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité de service des cours d'instrument à l'école de musique,

VU la commission générale en date du 9 octobre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer les emplois jusqu'au 31 aout 2024, 3 postes non permanents au titre d'une activité accessoire sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, par semaine,

DE SOLLICITER l'autorisation de cumul de l'employeur principal pour l'exercice de cette activité accessoire et également en cas de renouvellement du besoin dans la limite des dispositions de l'article L 332-23 du Code Général de la Fonction Publique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats selon les modalités ci-dessus.

Retrouvez l'ensemble des Conseils municipaux sur [leves.fr](https://www.leves.fr)



Retrouvez l'ensemble **des délibérations** et **des annexes** des séances du Conseil municipal sur **leves.fr**.

■ TRIBUNES

MAJORITÉ

La séance du conseil municipal du 18 décembre* aura été principalement consacrée aux orientations budgétaires pour les 3 prochaines années (2024-2026). Ces orientations font chaque année l'objet d'un débat officiel qui précède de moins de deux mois le vote du budget primitif (prévu en février 2024). L'occasion de confirmer nos grands engagements pris devant vous depuis bientôt dix ans, autour de 4 axes :

- 2024 verra une **baisse des taux communaux de la taxe foncière, pour la 10ème année consécutive !** Un gage de bonne gestion et de confiance durable avec vous.

- Après un premier mandat consacré à d'importantes économies de fonctionnement, nous poursuivrons nos efforts de bonne gestion au quotidien. Ainsi, nous prévoyons de continuer à **diminuer les dépenses de fonctionnement** en euros constants, effort d'autant plus nécessaire que les dotations de l'Etat continuent à baisser par rapport à l'inflation.

- Nous continuerons à mener une **politique ambitieuse d'investissements**. Avec de grands comme de petits projets à mener. Sur la période 2024-2026, nous projetons un total de près de 8 millions d'euros de dépenses consacrées à la modernisation des équipements publics et de la voirie.

- **La dette de la commune est désormais sécurisée**. Avec un ratio d'endettement de seulement 4 années, nos comptes sont bien tenus et nous permettent d'aborder l'avenir avec confiance.

Ainsi, nous abordons 2024 avec la même responsabilité que celle qui nous anime depuis 2014. Nous poursuivons nos efforts pour trouver les solutions qui permettent de vous assurer le meilleur service possible au moindre coût pour le contribuable.

Nos projets sont écologiques et économiques, et visent à améliorer autant l'image de Lèves qu'à vous assurer la meilleure qualité de vie possible, pour aujourd'hui comme pour demain.

Très belle année à chacun d'entre vous.

* *texte bouclé le 15 décembre*

OPPOSITION

14 décembre 2023

LA PLACE DU CŒUR DE VILLAGE DÉFIGURÉE !

18 tilleuls abattus le 11/12, la veille du RDV fixé par la mairie pour la remise des pétitions réclamant leur conservation

De très nombreux Lévois ont été choqués en découvrant cette débâcle. Nos tilleuls de 70 ans étaient en bonne santé. La vision des troncs sectionnés en est la preuve. Ils auraient pu encore apporter beaucoup de bien-être à la population pendant des décennies.

Seule une infime partie de la population était informée de l'abattage des tilleuls, et pour cause. Habilement dissimulé sur le tronc d'un tilleul, l'arrêté municipal du 10/11 était quasiment invisible, d'autant plus que la rue des Grands-Prés était fermée à la circulation.

Ayant pris connaissance de cet arrêté fin novembre, un collectif de citoyens a adressé un recours gracieux auprès de la mairie et la préfecture. Une pétition pour un aménagement de la place qui intègre les tilleuls a obtenu en très peu de temps près de **800 signatures de Lévois majeurs**. A cette occasion, les citoyens ont découvert avec stupeur le projet d'abattage. Une autre pétition, en ligne, a recueilli plus de 15 000 signatures !

Pour la plupart des Lévois, la décision d'arracher les arbres sur la place de l'église est irresponsable. Mais le maire de Lèves a préféré sacrifier les 18 tilleuls plantés après-guerre, privant les citoyens d'une concertation bien légitime. Rémi MARTIAL a refusé de répondre aux mails de citoyens demandant des explications dès le mois d'octobre. Ces arbres valorisaient la mairie en apportant de l'agrément, de la fraîcheur, de l'ombre et de la biodiversité.

Ils ne seront remplacés à cet endroit que par quelques jeunes arbres sans doute plantés devant la presse et dont la masse végétale sera infime.

Après ce mois de décembre bien sombre pour notre ville, notre groupe souhaite à vous toutes et tous les meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Pour nous contacter:
06 81 40 95 42
demainleves@gmail.com
LES ELUS de la minorité

la cie
qui va
piano

et
Pony Production

Le Fabuleux Voyage de la fée Mélodie

Jeune public

Mer 14 février

15h30

Espace Soutine

leves.fr/espacesoutine

TT

Télérama

Lev'ents



Régis Mailhot

Vendredi 12 janvier

20h30 - Espace Soutine



JANVIER

06, 07 ET 09 JANVIER

L'histoire du soldat de Stravinski et Ramuz

par les Tréteaux d'Aligre

20h30 - espace Soutine (le dim 07/01 17h)

Tarif plein : 16€ Tarif réduit : 11€ Tarif-15ans : 9€

Info & résa : lestreteauxdaligre@gmail.com - 06 33 67 39 49

Inspirée d'un conte populaire russe, elle met en scène un soldat qui rentre chez lui. Il a quinze jours de congé. Chemin faisant, il rencontre le diable, qui lui échange son bien le plus précieux, un petit violon, contre un livre extraordinaire qui prédit l'avenir. Grâce à ce livre, le soldat devient énormément riche, et les ennuis commencent... Avec eux, la magie d'un spectacle tonique et envoûtant. Ce mythe de Faust revisité à l'aune d'un musicien russe à la dent dure et d'un auteur vaudois qui jongle avec les mots « façon paysan suisse » est un régal pour les enfants comme pour leurs aînés, un chef-d'œuvre.

VENDREDI 12 JANVIER

Régis Mailhot, les nouveaux ridicules

Théâtre d'humour

20h30 - espace Soutine

Tarif plein : 24€ Tarif réduit : 18€

billetterie en ligne sur leves.fr/espacesoutine ou à la billetterie du Théâtre de Chartres et du Off

Qui sont les tartuffes d'aujourd'hui ?

À une époque où le second degré est devenu une température, Mailhot passe au vitriol l'asile à ciel ouvert de notre époque instagrammée. Al-Qaïda du radis, féministes en niqab,

altermondialistes en Stan Smith, wokistes en uniformes, politiciens en col roulé, vendeurs de tolérance sans échantillon, non binaires à la pensée binaire, antiracistes pas blanc blanc, épidémiologistes de TikTok ... Tout y passe, lui y compris ! Une véritable bouffée d'air frais au milieu du politiquement correct.

VENDREDI 19 JANVIER

Cérémonie des Voeux à la population

19h - Espace Soutine

Ouvert à tous

SAMEDI 20 JANVIER

Concert du Nouvel an par l'école de musique de Lèves

20h30 - espace Soutine

DIMANCHE 21 JANVIER

Scène de famille - chorale éphémère

9h30 à 12h - espace Soutine

+ d'infos page 27 & 30

FÉVRIER

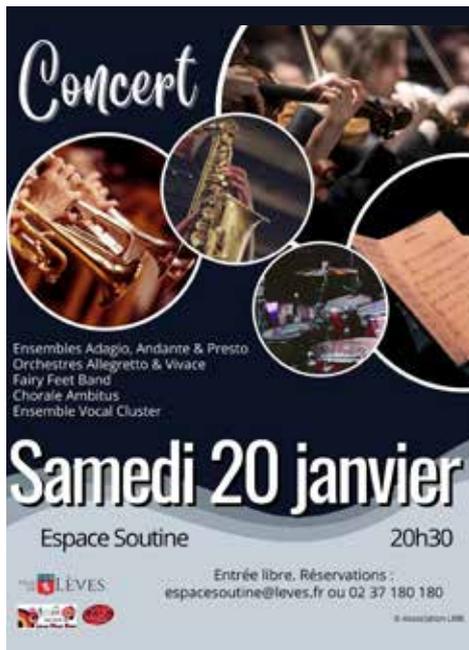
SAMEDI 03 & DIMANCHE 04 FÉVRIER

Bourse- exposition par les Collectionneurs

espace Soutine

samedi : 14h - 18h

dimanche : 9h - 17h30



Philippe Lellouche

Vendredi 23 février

20h30 - Espace Soutine

JEUDI 08 & VENDREDI 09 FÉVRIER

Banquet des anciens - espace Soutine

DIMANCHE 11 FÉVRIER

Scène de famille - chorale éphémère

9h30 à 12h - espace Soutine

+ d'infos page 27 & 30

MERCREDI 14 FÉVRIER

Le fabuleux voyage de la fée Mélodie

Théâtre musical - jeune public

15h30 - espace Soutine

Tarif plein : 10€ Tarif réduit : 8€ Tarif-12 ans : 6€

billetterie en ligne sur leves.fr/espacesoutine ou à la billetterie du Théâtre de Chartres et du Off

Coup de tonnerre au pays des notes : Mélodie la fée de la musique a perdu son « La » ! Elle part à sa recherche, et fait durant son périple des rencontres extraordinaires qui la guideront à travers plusieurs univers pour mener à bien sa quête. Mais attention, l'Ogre de Barbarie est dans les parages et il faudra beaucoup de courage à Mélodie pour l'affronter. Le fabuleux voyage de la fée Mélodie est un concept original : un ciné-théâtre musical où se mêlent théâtre d'ombres, dessins animés et illusions.

JEUDI 15 FÉVRIER

Conseil municipal

20h30 - mairie, salle du Conseil

Ouvert à tous

SAMEDI 17 FÉVRIER

Concert à la bougie du 3ème cycle de l'école de musique en partenariat avec Rotary Chartres deux-vallées, au profit de la Fondation d'Aligre

18h - Chapelle de la Fondation d'Aligre

+ d'info page 27

VENDREDI 23 FÉVRIER

Philippe LELLOUCHE, Stand Alone

Théâtre d'humour

20h30 - espace Soutine

Tarif plein : 32€ Tarif réduit : 26€

billetterie en ligne sur leves.fr/espacesoutine ou à la billetterie du Théâtre de Chartres et du Off

Seul en scène pour la première fois, retrouvez Philippe Lellouche dans un rapport intime avec le public. Un spectacle drôle et réconfortant de nostalgie heureuse où il partage avec autodérision ses souvenirs d'enfance, ses émois amoureux et bien sûr ses névroses.

Après 15 ans de triomphe au théâtre, Philippe Lellouche vous propose un voyage dans le temps dans « Stand Alone ». Un moment de bonheur assumé dont nous avons tous besoin.

Suivez toute l'actualité sur leves.fr

Concert



Ensembles Adagio, Andante & Presto
Orchestres Allegretto & Vivace
Fairy Feet Band
Chorale Ambitus
Ensemble Vocal Cluster

Samedi 20 janvier

Espace Soutine

20h30

VILLE DE  LÈVES

Entrée libre. Réservations :
espacesoutine@leves.fr ou 02 37 180 180



© Association LMB